

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°18*2022

Séance du 29 août 2022 à 19h00

Date de la convocation : 22/08/2022

Secrétaire de séance : Mme Céline CONSTANS

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 0

Votes exprimés : 10

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gustave BOSQ, Maire de la Commune.

PRESENTS : Gustave BOSQ, Céline CONSTANS, Christophe MATHERON, Olivier BERGERETTI, Rémi ALLEC, Richard LENOIR, Sébastien MARTIN, Michel NORBERT, Alain PIECQ et Patrick MAGNAN

ABSENTS EXCUSES : Fabien BERROD

OBJET : 1.4 Décisions Relatives aux MAPA-

Marché de travaux pour la viabilisation du lotissement communal Les Espériers – Attribution du marché

- Vu** la délibération 9*2022 pour la création d'un budget annexe : Lotissement communal « Les Espériers » ;
- Vu** les documents (règlement de consultation, CCAP, CCTP, DCE...) rédigés conjointement avec le maître d'œuvre AEV ;
- Vu** la consultation lancée en procédure adaptée ouverte ;
- Vu** l'annonce n° T-PA-ESP correctement réceptionnée par AWS-Achat ;
- Vu** l'annonce n° T-PA-ESP publié par le journal Dauphiné Libéré ;
- Vu** l'avis de la Commission d'appel d'offre du 11 août 2022 ;

Monsieur le Maire explique que les appels d'offres ont été lancés en procédure adaptée ouverte, que les plis ont été ouverts et que le maître d'œuvre AEV a fait l'analyse des offres.

Les prestations sont réparties en 1 seul lot et 2 phases :

- Travaux
- Finitions

Une prestation supplémentaire éventuelle (prix avec PSE) concerne les luminaires et leurs câblages.

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres effectuée par AEV et l'avis de la CAO du 11 août 2022

Monsieur le Maire propose donc de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le marché pour la viabilisation du lotissement communal Les Espériers à l'entreprise AMCV sur son offre AVEC PSE.

Entreprise	Offre	Délai
SARL AMCV	125 411,00€ HT Compris PSE	Phase 1 : du 29/08 au 14/10/2022 Phase 2 : du 17/10 au 28/10/2022 45 jours ouvrés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché pour la viabilisation du lotissement communal Les Espériers à l'entreprise AMCV ;
- **ACCEPTE** l'offre AVEC Prestations Complémentaires Eventuelles, soit au prix H.T. de 125 411,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2022

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que susdits.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

P/Copie conforme

Le Maire

M. Gustave BOSQ

